

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE VERNEGUES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à 11H00 le Conseil d'administration, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne REYBAUD.

Présents : Anne REYBAUD - Hélène AGNÈS - Laurent CHAUDRON- Josette DECROIX - Maureen FRACCARO - Emmanuelle MEYNIER - Teresa MONTAGNON - Christine ROULAND - Nicolas SANCHEZ.

Absents avec pouvoir : -

DÉLIBÉRATION N°2026-001 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS DE VERNÈGUES

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, et notamment son article R. 123-9 ;

Vu la délibération n°MA-DEL-2026-014 en date du 01 avril 2026 portant détermination du nombre et élections des membres du Conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'arrêté n°MA-ARR-2026-031 en date du 22 avril 2026 portant nomination des membres non-élus du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale ;

Considérant que Madame la Présidente propose que l'élection du Vice-Président s'effectue à main levée ;

Considérant la candidature de Mme Emmanuelle MEYNIER au poste de Vice-Présidente du CCAS de Vernègues ;

Madame la Présidente rappelle que, conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS doit, dès qu'il est constitué, élire en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du président.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'élection à main levée de la Vice-Présidente du CCAS de Vernègues ;

D'ÉLIRE Mme Emmanuelle MEYNIER au poste de Vice-Présidente du CCAS de Vernègues.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30/04/2026

La secrétaire de séance, Maureen FRACCARO

La Présidente, Anne REYBAUD

